

Bachelor HES-SO en Design HEAD - Genève

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024



	Aimee academique : 2023-2024
Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Représentation 1
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	11RE1
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre 1
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Sans prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Détails de construction : connaître les conventions de dessin et celles de la représentation des plans telles que définies par la Société des ingénieurs et architectes suisses (SIA). Acquisition des bases de la construction et du croquis architectural.
	Représentation 2D / 3D : maîtriser les fondamentaux de la représentation 2D et 3D (Archicad ou Rhinoceros) sous toutes ses formes, ainsi que la relation entre les plans à différentes échelles. Savoir représenter un espace tridimensionnel en 2D et 3D et résoudre les problèmes de représentation : trait, symboles, nomenclature, échelle, coupe.
Contenu et formes d'enseignement	Détails de construction : étude de la norme SIA 400 et visites virtuelles de chantiers permettant leur observation et représentation sous forme de croquis de construction.
	Représentation 2D / 3D : première partie : enseignement de toutes les techniques de représentation employées en 2D et 3D. Deuxième partie : dessin des espaces ou des objets à différentes échelles avec les codes de dessin adéquats, puis mise en application au travers d'exercices dirigés et progressifs.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. Le rangement des espaces communs et personnels, ainsi que l'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.
	Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.
	La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.
	Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : Détails de construction : à l'issue des quatre semaines de kick-off, les étudiant-e-x-s présentent les résultats des exercices effectués durant les différents cours. L'évaluation porte sur le degré de compréhension de la norme SIA 400, l'évolution des travaux en matière de
	croquis de détails architecturaux et la qualité de la présentation.
	Représentation 2D / 3D : examen de 4 heures, sur un des sujets abordés durant le semestre.
	Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les modules ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3.5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique.
	Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant-e-x-s	Endrias Abeyi, Christophe Lombardo
Responsable du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	30.06.2023
	1

Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève
	55.1575

^{*} Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.